

ÉCHOS GRANDMONTAINS

N° 26 - 2017

Bulletin de l'ASEG Rauzet



2017 L'église retrouve des portes

SOMMAIRE

Sommaire	1
Fonctionnement et bulletin de l'association	2
Mot du président par J-P Faure, Président de l'ASEGR	3
In Memoriam (en mémoire d'Huguette et de Richard)	4
Les animations de 2017	6
Rauzet dans le contexte seigneurial et grandmontain Martine LARIGAUDERIE-BEIJEAUD	7
2017 : Les portes de l'église de Rauzet	17
Quelques photos de 2017	20

Le directeur de la publication : J-P Faure

Février 2018 IMPRESSIONS BLANCHIER REPROGRAPHIE 61 BD BESSON BEY 16000
ANGOULEME

BULLETIN INTERNE DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE GRANDMONTAINE DE RAUZET

Ce bulletin, hors commerce, est destiné à l'information des membres de l'association, Toute reproduction, même partielle est soumise à l'autorisation préalable du directeur de la publication : J-P Faure jpms.faure@wanadoo.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'adresse suivante :
ASEG Rauzet, Secrétariat, Mairie de Combiers, 16320 COMBIERS

L'ASEG Rauzet est une association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Charente en 1986. Son siège social est à l'adresse ci-dessus.

L'association, à but non lucratif, culturelle et scientifique, à pour but :

- de restaurer et de sauvegarder l'église de l'ancien prieuré grandmontain de Rauzet, (lieu-dit Rozet, commune de Combiers, Charente), bâtiment classé comme monument historique,
- de soutenir les actions en faveur du patrimoine historique local, de l'environnement et du cadre de vie,
- de promouvoir des activités d'animation culturelle, artistique et touristique,
- de participer à l'étude et à la diffusion des connaissances sur l'ordre de Grandmont

Adhésion

Les personnes intéressées à rejoindre l'association peuvent adresser leur demande au secrétariat de l'association en indiquant leur nom, prénom, adresse, téléphone et adresse électronique.

La cotisation annuelle est de 15 euros, à remettre en espèces ou par chèque à l'ordre de : « ASEG Rauzet ». L'association est éligible, aux termes de l'article 200 du code général des impôts (association culturelle, scientifique, de sauvegarde du patrimoine) à délivrer un reçu fiscal pour toute cotisation et don égal ou supérieur à 15 euros, ouvrant droit à une réduction de 66% de ce montant à déduire du revenu de l'année du versement à l'ASEG Rauzet.

Organisation

L'association est administrée par un conseil d'administration de huit membres, élus pour un mandat de trois ans, rééligibles. Ce sont Mmes Chauveau, Letailleur-Clément, Pouyade et MM. Borderon, Bourreau, Épaul, Faure et Joseph),

Le Bureau est composé de Jean-Pierre Faure, président, Raymond Borderon, vice-président, Patrick Épaul, secrétaire et Nathalie Letailleur-Clément, trésorière.

Le mot du Président

Chers Amis,

« Petit à petit, l'oiseau fait son nid ». Et c'est bien ce que notre association a fait à Rozet en poursuivant la restauration de l'église du Prieuré grandmontain. De 1986 à 2017, en plus de trente ans, que de chemin parcouru ! Et cette nef, si lumineuse, a enfin retrouvé ses vitraux et ses portes.

Président de l'Association, je me dois d'abord de saluer la mémoire de tous nos membres et de tous nos amis bienfaiteurs qui, depuis l'origine, avec dévouement, générosité et compétence, ont apporté leur contribution à cette grande œuvre commune : faire revivre dans une petite commune un monument emblématique du patrimoine de la Charente, l'église grandmontaine de Rauzet. À leur souvenir nous associons celui de ceux qui nous ont quitté en 2017, Huguette Desrives, infatigable secrétaire pionnière et animatrice, Pierre Roux, actif et fidèle représentant du métier traditionnel de cerclier et Richard Joseph, maire de Combiers pendant de longues années, qui a toujours soutenu notre action. Un juste hommage leur est rendu dans ce numéro.

Rénovation, animation, promotion du site et recherches grandmontaines sont les quatre axes de l'objet même de l'ASEGR.

En témoignent l'activité soutenue sur le site au cours de 2017, la mise en place des portes, une fréquentation en hausse et l'étude historique très documentée de Mme Larigauderie qui comblera historiens et curieux d'un passé millénaire.

Une étape a été franchie, une autre commence : Entretenir un patrimoine ressuscité et l'animer pour l'insérer toujours plus dans les activités culturelles et touristiques, dans un climat d'amitié, qui fera connaître la richesse historique du pays de Combiers et de la Charente.

Le passé répond du futur. Avec vous tous, appelant à toute initiative dans ce sens, nous saurons encore le faire. J'en forme les vœux pour 2018

Jean-Pierre Faure

IN MEMORIAM

L'année qui s'achève a été, certes, l'année de la pose des portes de l'église, mais elle a aussi été marquée par la disparition de trois personnes qui ont joué, chacune à leur manière, un rôle très important dans la sauvegarde puis la restauration et l'animation du prieuré de Rauzet, trois personnes que nous n'oublierons pas.

Huguette DESRIVES nous a quitté le 5 Mars 2017 et Richard JOSEPH (ancien maire de Combiers) le 28 Octobre 2017. Tous deux ont, dès 1992, activement secondé Martine Larigauderie dans les démarches administratives nécessaires à la mise en oeuvre des travaux de restauration de l'église, participé assidûment à toutes les réunions avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les architectes pour la restauration des murs nord et sud de l'église et l'ont aidé dans la confection des lourds dossiers de demande de subventions.

Secrétaire de l'ASEGR à sa fondation, Huguette a mis en place les premières animations destinées à faire connaître le lieu et à recueillir des financements pour les travaux et les fouilles. Les premiers adhérents se souviendront avec émotion du premier repas dans la grange avec les étudiants, repas servi par des bénévoles habillés en moine ou qui avaient revêtu l'ancien costume local. Habitant en face du prieuré, Huguette en était le visage accueillant, toujours prête à délivrer des informations aux visiteurs.

Richard Joseph, né en 1925, était à Combiers le dernier



combattant de la 2^e guerre mondiale. Il avait su très jeune prendre ses responsabilités d'homme et de citoyen. En effet, dès juin 1944, il avait rallié le maquis RAC dans la région de Nontron, avait participé comme artilleur aux combats de la

libération de Royan au printemps 1945 puis rejoint l'armée d'occupation de l'Allemagne jusqu'en janvier 1946. Il a laissé un témoignage exceptionnel sur les années d'occupation et de guerre à Combiers et Mareuil que j'ai pu recueillir. Je salue la mémoire d'un homme que je suis honoré d'avoir connu et apprécié. (J-P Faure)

Pierrot Roux vient de nous quitter le 13 janvier 2018. Lui aussi a activement participé à la résurrection de Rauzet. Il n'hésitait pas à venir partager avec les visiteurs son amour pour le bois et pour la forêt. Beaucoup de visiteurs et de stagiaires américains et européens l'ont écouté, subjugués, expliquer, ce métier de cerclier qu'il aimait et pratiquait avec passion, un métier si important dans l'histoire du pays qui entoure Rauzet.



En 2007, il a construit, dans la tradition, sur le terrain du prieuré, une « loge de cerclier », qui est toujours présente et va être restaurée. Depuis au cours de manifestations qu'il animait avec sa femme Claudette, tout le monde a pu découvrir comment se fabriquaient les cercles qui entourent nos tonneaux. Sa façon de raconter, son discours où se mêlaient anecdotes et humour, un humour accessible mêmes aux étrangers, contribuaient au succès de ses interventions. La loge du cerclier fait d'ailleurs partie des attractions touristiques de la Charente et figure dans les brochures de tourisme.

Ces trois personnes ont hautement contribué à faire de Rauzet le monument historique reconnu et visité que nous connaissons aujourd'hui. Ils ont acquis notre reconnaissance et resteront définitivement dans la mémoire de Rauzet.

Activités en 2017

L'association de Rauzet (ASEGR) a été très active en 2017. Au cours de son assemblée générale annuelle, son président a annoncé la mise en route du projet relatif à la construction et la pose des portes de l'église. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a accepté le projet proposé par Francis Allary et accordé une aide financière à hauteur de 30% du coût total.

L'année 2017 a été particulièrement riche en manifestations musicales, plastiques et spectacles vivants.

- Début Juin, le « Marsh Ladies Choir », une chorale féminine anglaise, à laquelle s'est jointe « Cant'on chant' », la chorale de Ronsenac, a donné un très beau concert qui s'est terminé par « All people that on earth do dwell » repris par l'assistance.
- Comme chaque année à la fin du mois de juin, l'association « Fleurs d'Isa » dont le but est d'améliorer la qualité de vie des malades qui suivent une chimiothérapie, a organisé son exposition-vente
- En juillet, dans le cadre de la Fête Médiévale de Dignac, l'ensemble « Celestiaé » a donné un concert dans l'église avec d'incroyables instruments de musique médiévaux.
- De juillet à septembre, l'église a accueilli une fascinante exposition des peintures de Georges Lebreton. Il s'intéresse depuis très longtemps à l'histoire et à l'architecture de l'ordre de Grandmont et a traduit le résultat de ses recherches et de ses interprétations en de très grandes peintures qui ont meublé avec bonheur les murs de l'église. Cette exposition a permis aux nombreux visiteurs de saisir l'esprit de Grandmont qui est fort peu connu. Dans le cadre des liens qui unissent l'ASEGR à l'association de la chapelle de la Tour Saint-Jean à Marthon, Georges Lebreton y a exposé ses œuvres personnelles, ce qui a permis d'établir une synergie entre les deux lieux.
- Au mois d'août, nos fidèles musiciennes de Boston, Letitia Stevens (soprano) et son accompagnatrice Bonnie Donham sont revenues se produire pour la troisième fois à Rauzet pour le plus grand plaisir des habitués. Leur concert, comme celui des « Marsh Ladies Choir » a très généreusement participé au financement des portes.
- Catherine Ravenne et « Cum Jubilo » sont aussi revenus pour un spectacle très apprécié sur le Massacre des Innocents. Y participaient de très jeunes chanteurs, ce qui laisse augurer une belle relève musicale locale.
- Pour les Journées Internationales du Patrimoine, Georges Lebreton est revenu donner une conférence sur son travail et nous avons eu le grand plaisir de recevoir à nouveau Patrick Guichard, dans une prestation très originale où il associait les Fables de La Fontaine à des extraits écrivains classiques, dans un effet comique.
- La saison s'est achevée en septembre par un magnifique concert de chants grégoriens, donné par l'Ensemble « Et avec votre Esprit... » que dirige Grégoire Dudouit en hommage à Carole Hutchison . Un concert que Carole aurait beaucoup aimé.

Les portes de l'église ont été posées en octobre et les représentants du Ministère de la Culture sont venus vérifier la conformité des travaux. Les travaux menés par l'entreprise de Francis Allary, assisté de Romaric Jean et Louis Allary, ont été particulièrement appréciés et la compétence de l'entreprise dans la restauration des Monuments Historiques a été reconnue. Une compétence dont la commune de Combiers peut s'enorgueillir.

Les visiteurs du prieuré sont souvent agréablement surpris par l'acoustique de l'église et reviennent parfois avec des instruments de musique pour la tester. Cette année a été particulièrement riche en essais puisque nous avons eu des clarinettes, des flûtes, une cornemuse et des bols de cristal qui produisent une mélodie vraiment très étonnante.

Plus de mille quatre cents visiteurs, individuels ou en groupes, ainsi que les spectateurs des différentes manifestations ont fréquenté le prieuré de Rauzet cette année.

L'association prépare maintenant le programme de 2018. Votre soutien et toutes vos propositions sont les bienvenues.

RAUZET DANS LE CONTEXTE SEIGNEURIAL ET GRANDMONTAIN

Martine LARIGAUDERIE-BEJEAUD

Lorsque les Grandmontains s'implantent dans le diocèse de Périgueux (en frontière de celui d'Angoulême), dans l'archiprêtré de Villebois, cet archiprêtré dépend alors du diocèse de Périgueux¹. De qui relève la terre de Rauzet ? Nous allons remonter longtemps avant l'arrivée des Grandmontains pour nous interroger sur l'environnement seigneurial du lieu. C'est une interprétation, espérons-le plausible, des archives disponibles, en particulier du lignage châtelain de Villebois, famille que l'on rencontre dès le X^e siècle à Cellefrouin, Venat, Fouquebrune et plus tard Cognac. Comment se situe-t-elle par rapport aux Taillefer ?

LES VILLEBOIS ET LEUR IMPLANTATION EN FRONTIÈRE DU DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX

Sans héritier légitime, le comte Guillaume II Taillefer (926-945) s'intéresse à son fidèle, Itier, « *princeps* de Villebois » (titre qui indique sa qualité soit de châtelain, soit de membre de la couche supérieure de l'aristocratie). Il lui donne Cellefrouin, dans le territoire d'Angoulême (ca 930)². À partir du blason de La Rochebeaucourt, certains auteurs vont plus loin, car ils remarquent que les Villebois de La Rochebeaucourt conservent le blason losangé d'or et de gueules des Taillefer qu'ils écartèlent d'azur à l'aigle éployé d'or au vol abaissé.

Regardons l'environnement de La Rochebeaucourt en cette fin de X^e siècle. Longtemps, l'église [Saint-Pierre] de Rougnac a eu saint Maurice comme vocable. Édon a saint Pierre pour patron. Or en 955-956, Itier, sa femme Adélaïde et leur fils Hélié donnent à l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême deux églises dédiées l'une à saint Pierre, l'autre à saint Maurice. Elles sont situées à Rougnac (in villa *Roniacum*) in *vicaria Rociacense* (de *roca*, la roche, le château), in *pago Petracorico*³. C'est la première référence à la châtelainie de La Rochebeaucourt, voisine de Villebois. En 1020, Arnaud, sa femme Rixende et leur fils Hélié donnent des biens à Sers et Édon⁴ : l'emprise territoriale

¹ J. NANGLARD, *Pouillé Historique du diocèse d'Angoulême*, Angoulême, 1900, t. III, p. 94 ; p. 104 pour Rougnac. Le siège de l'archiprêtré, qui s'étend sur la rive droite de la Lizonne/Nizonne est transporté de Villebois (dans le pouillé du XIII^e siècle) au Peyrat en 1382. (Saint-Étienne du Peyrat, prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, maintenant commune de Blanzaguet). Le Peyrat, comme Combiers, Édon, ou Villebois... appartenaient au diocèse de Périgueux. A. GOURGUES, *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, Paris, 1878, p. 232.

² ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique*, traduction Y. Chauvin, G. Pon, Brepols, 2003, p. 227-228. Adémar, moine de Saint-Cybard d'Angoulême est mort en 1034 (un Hélié seigneur de Villebois est signalé en 975, p. 232). L. AUDIAT, « Villebois-Mareuil », *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1900, p. 198, d'après des notes de la famille. Guillaume Taillefer eut plusieurs fils dont un de ces puînés Ithier, eut la seigneurie de Villebois [...] un autre aussi nommé Ithier [...] eut la seigneurie de La Rochebeaucourt [...] qui conservèrent] les armes des comtes d'Angoulême : losangé d'or et de gueules. Les La Rochebeaucourt écartèlèrent : « d'azur, à l'aigle déployé d'or au vol abaissé ». A. DEBORD, *La société laïque dans les pays de Charente*, Paris, 1984, p. 488 présente leur implantation et la lignée différemment, sans aborder un éventuel partage à viage de la succession féodale qui passe successivement à chacun des frères puînés (M. GARAUD, « Le viage ou le retour du vieux Coustumier du Poitou », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1919-1921, série 3, t. 5, p. 747). vieux Coustumier du Poitou », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1919-1921, série 3, t. 5, p. 747).

³ *Rociacense* est La Rochebeaucourt dans la charte de 868 du « Cartulaire de l'Église d'Angoulême », éd.

J. Nanglard, *BSAHC*, 1889, p. 62, n° 37, 868, en présence d'un Ismaël *Roconensis*, vicomte ; n° 33 et 59, Fouquebrune. *Cartulaire de Saint-Cybard*, P. LEFRANCQ, éd., *BSAHC*, Angoulême, 1930, n° 187. Les mêmes donnent en 956 leur église Saint-Victor de Fouquebrune. Une vicairie, division du *pagus*, est une circonscription administrative et judiciaire, l'équivalent du ressort castral appelé châtelainie. (La châtelainie de Villebois s'avance jusqu'à Dirac, arch. dép. de la Charente, G 86/ 12, 1495. Des disputes entre Saint-Cybard et le Peyrat puis Grosbot sont réglées en 1220 et 1231 ; en 1220, Itier de Villebois, fils de Guy Flamenx est seigneur de Bourzac en Dordogne, Abbé BLANCHET, « Histoire de l'abbaye royale de N.D. de La Couronne en Angoumois », [désormais « La Couronne »] *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, t. IX, 1887, p. 130).

⁴ « Cartulaire de l'Église d'Angoulême », *op. cit.* p. 52, n° 28. Arnaud est le prénom de l'évêque de Périgueux (1010-1037), témoins le comte Guillaume, sa femme et son fils Hildoin. En outre, pour une donation de 923, sont témoins juste après le frère du comte Adémar, le vicomte Itier et tout de suite après, Élie, p. 50-51, n° 27.

recoupe la précédente. La tentation est de rattacher les donateurs à la famille de Villebois : Itier, Hélié et Arnaud sont leurs prénoms. En conséquence, cette famille semble déjà implantée au X^e siècle en Périgord, dans la châtelainie de La Rochebeaucourt. Dans une donation de Pierre de Saint-Astier à l'abbaye de Chancelade vers 1143, le comte Guillaume V Taillefer est dit frère d'Itier de Villebois⁵. Rien ne permet de douter de la continuité de cette implantation dans le temps et dans l'espace. Par mariage, ils sont présents aux portes de Périgueux, à Isle. Hélié de Villebois (1129-1143) époux d'Almoïs de Saint-Astier habite dans le château de Montagrier ; Hélié de Villebois (1168-1189) fils d'Itier, reçoit de son cousin Pierre de Saint-Astier tout ce que ce dernier possédait sur la terre de Mareuil et qu'ils avaient en commun auparavant⁶.

La rive gauche de la Nizonne/Lizonne se trouve au nombre des terres qu'Itier de Villebois tient en 1229 du vicomte de Limoges, Gui VI, en arrière-fief de l'évêque d'Angoulême : « pour ce qu'Itier de Villebois tient de nous dans le diocèse de Périgueux », en raison de la châtelainie de Nontron⁷. La châtelainie rive droite, quant à elle, relève en « foy et hommage » du comté d'Angoulême⁸.

Entre le X^e siècle et le XIII^e siècle, les Villebois ne sont pas visibles dans la châtelainie de La Rochebeaucourt de façon explicite, on les voit autour. La transcription absconde de l'histoire de la famille Tillet en est un témoignage⁹. En 1121, Guillaume du Tillet, premier du nom, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem fait hommage du fief de Tillet au seigneur de Villebois. [Plus d'un siècle plus tard ?] Arnaud du Tillet, varlet, seigneur du Tillet, neveu d'un Guillaume du Tillet, est arbitre avec Pierre du Tillet, son frère, de la transaction du 5 des ides de mai 1200 (?), passée entre Aimeri de Mareuil (celui de ≈1242-1265 ?), chevalier, seigneur dudit lieu et de Villebois, et Itier de Villebois, écuyer, seigneur de La Rochebeaucourt, au sujet d'une contestation qui s'était élevée autrefois entre Hugues de Mareuil (celui de 1214 ?), chevalier, et Itier de Villebois, aïeul dudit seigneur de La Rochebeaucourt, à l'occasion de la mouvance du fief de *Boffol* (*hospicium de Bosson*) Seul un accord entre Hugues (et non pas Aimeri) de Mareuil et Itier est possible en 1200, ce qui permettrait de trouver la trace d'un seigneur de la Rochebeaucourt.

Ensuite, en 1233, un Itier de Villebois avec le titre de seigneur de La Rochebeaucourt donne à Charsay, dépendance de l'abbaye de La Couronne, un mas¹⁰. En 1238, Hélié et Pierre Arnaud de Rougnac, sergents du seigneur de La Rochebeaucourt, rendent un hommage lige pour le Repaire de Rougnac qu'Itier de Villebois, seigneur de La Rochebeaucourt et ses fils Itier et Gui lui donnent en

⁵ *Cartulaire de Chancelade* [désormais Chancelade], éd. par L. GRILLON et B. REVIRIEGO, Périgueux, 2000, n° 307, en 1143-1168, *frater suus*. Chancelade, commune, canton de Périgueux (abbaye de chanoines de Saint-Augustin) ; Mareuil, commune, canton de Nontron, autrefois dans le vicomté de Limoges. Une charte de 1170 conforte l'idée de leur parenté : le premier témoin est le comte Guillaume suivi immédiatement d'Itier de Villebois (avant un grand seigneur comme Gui de La Rochefoucauld). *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe*, éd. A. DEBORD, n° 273, p. 249, 1170, [désormais « Saint-Amant »].

⁶ *Chancelade*, n° 57 ; n° 270 *in ipsa sua domo* ; n° 438 (et n° 427, 1180-1222, Itier de Villebois, oncle de Pierre de Saint-Astier). Ils sont présents entre Villebois et Angoulême, à Cognac, autour de Cellefrouin.

⁷ Arch. dép. de la Charente (sauf mention contraire), J 1211, 12-18 décembre 1458. *Livre des Fiefs de Guillaume de Blaye*, éd. J. Nanglard, Angoulême, 1906, p. 246-247 (p. 211, Itier de Villebois, seigneur de La Rochebeaucourt doit un hommage lige dans la châtelainie de la Rochandry). Itier Poitevin (seigneur tantôt à Villebois, tantôt à Dirac) a lui aussi des droits à Combiers, p. 229, vers 1275. J. BURIAS, *Géographie historique du comté d'Angoulême*, Angoulême, 1957, p. 186. F. MARVAUD, *Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges*, t.1, Paris 1873, p. 292. Gui VI devient vicomte de Limoges en 1223. Le château de la Rochebeaucourt était dans la paroisse de Combiers.

⁸ Les chanoines de La Rochebeaucourt acquièrent des droits rive droite, ainsi que le chapitre cathédral d'Angoulême « Cartulaire de l'Église d'Angoulême », *op. cit.*, p. 109, n° 96, terre de Lespaut, Combiers.

⁹ N. VITON de SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire universel de France*, t. I, Paris, 1872-1878, p. 321. La terre du Tillet relève de la châtelainie de Villebois. La date de 1200 est sujette à caution. Chez Tillet est à Rougnac. Le Petit Tillet se trouve à Édouard à mi-chemin de Blanzaguet, châtelainie de La Rochebeaucourt. La Grange du Tillet est à Blanzaguet, châtelainie de Villebois. Itier prétend que le fief est châtelainie de La Rochebeaucourt.

¹⁰ Abbé BLANCHET, « La Couronne », *op. cit.*, p.149, Charsay doit deux sols de rente. Commune de Puymoyen.

fief par un acte passé au château de La Rochebeaucourt¹¹. Un Hélié de Rupe, chevalier, est présent au côté du comte Hélié Talleyrand en 1241¹².

En 1327, un échange avec Pierre Arnaud, du Repaire, précise les possessions du seigneur de La Rochebeaucourt dans la paroisse de Combiers¹³. Itier gère la croissance de ses bois puisqu'il dispose d'un taillis en défend : les tenanciers ne peuvent pas y couper du bois ni y laisser paître leurs animaux et à l'automne la paisson est réservée à ses porcs. Il a une garenne à *conils* et lièvres. Lui reviennent les droits de seigneurie, usage, exploit, service et exercices (les derniers sont des corvées et des devoirs en temps de guerre) et d'*achasement* (droit de mutation). Il se réserve la haute et basse justice. Le seigneur du Repaire conserve un droit de chasse dans la forêt en question s'il continue à verser la redevance accoutumée. L'acte est scellé du sceau de l'official de Périgueux, de celui dont « on uze aux contrats a Villebois pour excellent prince Monseigneur le comte d'Angoulême avecque celui de moi-dit seigneur de la Roche ». En bref, il semble qu'une branche des Villebois est installée en partie dans les diocèses de Périgueux et d'Angoulême depuis le X^e siècle, que leur droit s'étend jusqu'à la châtelainie de La Rochebeaucourt et qu'ils ont des liens avec la famille comtale d'Angoulême. Ils gardent cette seigneurie, même lorsque après la bataille de Bouvines en 1214, le roi Philippe Auguste confisque la seigneurie de Villebois pour la remettre à Hugues de Mareuil¹⁴. Cet historique de la famille ne donne aucune certitude sur le bienfaiteur de Grandmont. Néanmoins la fondation est sur leur terre.

LES VILLEBOIS ET L'INSTALLATION DES GRANDMONTAINS

Si de fortes présomptions laissent penser que les Itier de Villebois, seigneur de La Rochebeaucourt ont pu fonder Rauzet, quelles circonstances seraient favorables à une donation à Grandmont ? Un départ à la croisade ? Un Itier part en Terre Sainte avec ses hommes d'armes après 1170 ou est-ce après 1181¹⁵ ? Le pape Alexandre enjoint le clergé de prêcher la croisade et accorde des indulgences à ceux qui s'engagent en 1181. En conséquence, des archevêques les barons et des chevaliers de l'ensemble des domaines Plantagenêt prennent la croix¹⁶. Il semble que cette démarche est celle d'Itier qui fait des donations aux maisons religieuses pour se financer et assurer son salut. Pense-t-il à Grandmont ? Quelle est la situation des Grandmontains entre 1170 et 1192, au moment présumé de la fondation ?

¹¹ « Chartes extraites des archives du château du Repaire », par G. B. Babinet de Rencogne, *BSAHC*, 1882, t. 5, p.85. Ils lui doivent l'aide aux quatre cas (guerre, rançon, mariage d'une fille, pèlerinage à Jérusalem) ; p. 110, voir plus bas sept sols pour Rauzet par testament alors qu'il lègue à Grosbot 15 sols de rentes !

¹² *Le charrier de l'abbaye Saint-Pierre de Saint-Astier*, éd. par L. Grillon et M. Etchehoury, Périgueux, 2007, n° 22.

¹³ Arch. dép. de la Charente, J 1154. Texte publié dans M. LARIGAUDERIE-BEIJEAUD, *Recherche sur les prieurés grandmontains de Charente. Architecture et Histoire, XII^e, XVIII^e siècles*. Mémoire de D.E.A, direction R. Favreau, Poitiers, 1994, p. 84-85. Itier abandonne un bois joignant la Foresterie, contre le défend de la Parcherie qui touche le sien.

¹⁴ J. BURIAS, *Géographie historique, op. cit.*, 1957 d'après arch. nat. P 721 f° 6 r°, p. 185. En 1268, Itier de Villebois junior, fait deux hommages à Hugues de Lusignan, l'un pour La Rochebeaucourt, l'autre pour ses biens dans l'honneur de Villebois, p. 258. En 1248, Hugues de Mareuil, qui n'avait pas son propre sceau, scelle un acte avec le sceau de La Rochebeaucourt A.N., P 720 f° 10v°-11 in R.C. WATSON, *The Counts of Angoulême from the 9th to the mid 13th century, university of EastAnglia*, 1979, p. 208.

¹⁵ « Saint-Amant », *op. cit.*, n° 300, 1149-1159, un Itier pour partir à Jérusalem reçoit 10 pièces d'or et un cheval en échange de son don ; Aimeric de Mareuil est son premier témoin, avant son fils Itier (un Aimeric de Mareuil est prêtre, en 1185, *Chancelade*, n° 500, p. 230-231). Itier ou Itier fils, meurt en mer après 1181, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Cellefrouin, XI^e et XII^e siècles*, éd. J.-F. Chevalier, Ruffec, 1936, n° 28, p. 31 et 108-110 ; ce croisé donne à l'abbaye de La Couronne ses droits à Charsay, en 1170, H 8, 119, 123 ; longtemps après 1181, Itier donne ses biens de Charsay et reçoit 1000 sols pour ses frais et ses hommes d'armes. « La Couronne », p. 112 et 130, Guy dit Flamenx, père d'Itier [qui suit] donne le quart de ses possessions à Charsay ; p. 149 Itier de Villebois, seigneur de La Rochebeaucourt donne la préceptorie de Charsay... en 1233.

¹⁶ Rogeri de Houedene, *Chronica*, W. Stubbs, vol. II, London, 1869, p. 257-258, 302 (R. de Hoveden).

Dans l'ouest, Grandmont se développe grâce à l'appui des Plantagenêt et à leur souci d'un maillage du territoire avec des maisons religieuses amies. Fin XII^e siècle, début XIII^e siècle, les bonshommes qui viennent à Rauzet ne sont plus des ermites. Leur organisation est très centralisée. Ils obéissent à leur prieur qui réside à Grandmont (Saint-Sylvestre). C'est lui qui reçoit un domaine, des droits et des aumônes permettant de construire des bâtiments cénobitiques sur un replat à flanc de coteau près du ruisseau de *Rousé*, non loin de la voie romaine de Périgueux à Saintes. Le prieur n'est plus cloîtré : Gérard Itier s'est déplacé depuis Grandmont, à Ravaud un peu avant 1200 (peut-être un indice de l'installation à Rauzet)¹⁷.

L'ordre connaît des crises depuis la deuxième moitié du XII^e siècle. Pour mettre un terme aux disputes entre frères clercs ou prêtres et frères laïcs ignorants le latin, les papes ont rogné les prérogatives des frères laïcs, leur enlevant la gestion des dépendances, celle des livres et des vêtements liturgiques ou des vases d'autel, et en diminuant leur nombre. Les petits monastères d'abord dirigés par un frère intendant laïc, le *curiosus*, le sont désormais par un correcteur, prêtre responsable de tout le pouvoir spirituel mais aussi de la gestion du domaine et des tenanciers. En 1295, Rauzet compte cinq prêtres, et peut-être autant de frères laïcs¹⁸. Le 20 mars 1299, dans son testament Hélie Arnaud, sergent de la châtellenie de La Rochebeaucourt, seigneur du Repaire, paroissien de l'église de Rougnac, diocèse de Périgueux, lègue sept sols à Rauzet pour acheter sept deniers de rentes pour prier pour son salut.

La réorganisation de l'ordre de Grandmont de 1317 favorise encore les clercs qui ne supportaient pas d'être soumis aux laïcs. Le pape Jean XXII élève Grandmont au rang d'abbaye, choisit trente-neuf prieurés auxquels il rattache des annexes. Rauzet devient dépendance de Ravaud¹⁹.

LE SEIGNEUR DE LA ROCHEBEAUCOURT ET L'ADMINISTRATION DE RAUZET

C'est après ces événements que les liens entre le seigneur de La Rochebeaucourt et Rauzet paraissent plus nettement. La résolution d'un conflit en 1321 nous éclaire sur les droits de Grandmont dans la forêt de Combiers²⁰. Cette forêt appartient au seigneur de La Rochebeaucourt (*Rupe Bovis Curti*) le damoiseau nommé Itier de Villebois ; Guillaume de Roche (*Rupe*) est son témoin. La gestion de Rauzet est confiée à frère Aymeric de Leygurat, correcteur. Il veille donc sur les droits des tenanciers qui dépendent de Rauzet. L'emploi du mot maison (*domus*), et non pas du mot *celle* (*cella*) confirme une vision rurale plus que religieuse du site.

RAUZET ET LES DROITS DANS LA FORÊT DE LA ROCHEBEAUCOURT

L'acte définit les possessions du seigneur et les concessions qu'il fait à Rauzet. La propriété de Rauzet se limite aux fossés. Itier de Villebois n'est pas le seul à détenir des droits dans la forêt puisque son sergent, le seigneur du Repaire en profite et qu'en février 1300, Itier récupère par échange des droits d'Itier Rigaud. Cependant ce différend corrobore l'idée que Rauzet est bien sur les terres de La Rochebeaucourt.

La maison a obtenu anciennement « par bon et juste titre » dans le bois, des droits que troublent les officiers seigneuriaux. Le correcteur les fait reconnaître par une sentence officielle. C'est un accord où les deux protagonistes gagnent. Itier garde son droit et ceux de ses hommes. (Fig. 1)

¹⁷ J. NANGLARD, *Pouillé Historique du diocèse d'Angoulême*, Angoulême, 1894, t. 1, p. 650-651. G. Itier prieur de Grandmont, en 1189, résigne en 1198, meurt vers 1199-1200. M. LARIGAUDERIE- BEIJEAUD, « Notre-Dame de Ravaud, fondation de l'ordre de Grandmont », *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 2007-2008, p. 41-54.

¹⁸ Arch. dép. de la Haute-Vienne, I Sem 83 f° 87-88-89, seul les prêtres sont comptés, les frères laïcs sont méprisés. *Curiosus* celui qui a la charge, cura.¹⁹

¹⁹ I Sem 83 : Gandory, Beausault, Badeix sont aussi rattachés soit un total de vingt frères à comparer aux vingt-quatre de 1295.

²⁰ J 3139/39. Je remercie Christian Rémy pour m'avoir donné un résumé et Isabelle Maurin-Joffre pour le temps passé à relire la charte. Même source pour I. Rigaud. Repris dans J 1156/50

Le partage concerne le bois du Chalard, la partie située le long du chemin public qui conduit de Rauzet à Charras, jusqu'au bois de Pierre de la Pouyade ; de là, le bois s'étend de Rauzet jusqu'à Rougnac et revient aux fossés de Rauzet. Frère Aymeric de Leygurat conserve le droit d'exploit dans toute la forêt de Combiers pour lui et ses tenanciers. Il peut « couper et emporter librement des bois tant gros que menus » donc prendre du bois de chauffage, mais aussi de construction. C'est un privilège accordé avec parcimonie. La forêt est un lieu de parcours et de païsson ou de pacage pour ses animaux, quels qu'ils soient et pour ceux de ses tenanciers. Entre les lignes, paraissent des troupeaux de porcs, d'ovins ou de bovins. Dans l'acte, pas d'allusion aux rentes à verser au seigneur de La Rochebeaucourt. Il est patent qu'elles existent, on l'a vu pour le Repaire. C'est confirmé au XVI^e siècle, des maisons, des pièces de terre et de pré de Rauzet doivent les rentes féodales²¹. Il en va de même pour la prise de la Pouyade²². Le correcteur de Rauzet renonce à « tout droit de service et exercice », c'est-à-dire des corvées et le droit de guet, rappelant qu'il dépend de la châtelainie seigneuriale de La Rochebeaucourt. Reste à l'abbé de Grandmont à signer l'acte pour valider définitivement l'accord, le correcteur ne suffit pas.

Ce droit d'exploit nous est précisé par un acte de 1403. Chaque habitant du hameau de la Pouyade a de tout temps pu faire paître son bétail dans le bois essarté ou non contre une redevance pour le seigneur de La Rochebeaucourt de trois boisseaux d'avoine comble. Cependant, les tenanciers n'ont pas accès au bois mis en défens et au bois du Queyrel situé entre le moulin de Rauzet et La Rochebeaucourt. Chacun peut couper du bois le long du chemin à condition de remettre au sergent vingt œufs à Pâques. Les tenanciers ont droit de prélever le bois mort (pour le chauffage), la fougère et les feuilles (pour la litière) et les genêts (fourrage ou litière pour les animaux, ou genêts secs pour le feu).

Cet accord confirme que le domaine de Rauzet n'est pas encore donné à ferme. Rauzet bénéficie des revenus de sa réserve, c'est-à-dire de l'exploitation de son domaine rapproché et de ses étangs. La méthode régressive, à partir des archives du XVIII^e siècle, instruit sur les revenus potentiels. Les Grandmontains disposent du domaine des Monneries qui produit du froment, du seigle de l'avoine²³. Ce domaine d'une trentaine d'hectares se compose de prés, terres, chaumes, marais et bois frettes (châtaignier, « bois à faire cercles » utilisé aussi pour le charbon de bois). Les archives modernes apportent d'autres précisions sur les revenus qui peuvent être attribués à Rauzet. Il faut rappeler que Rauzet a dû pâtir de l'édit du 17 mai 1563 de Charles IX et des suivants sous Henri III qui ordonne la mise en vente du temporel des religieux. Avant 1611, le comte de Brassac avait acquis le domaine de Rauzet et ses revenus. Il en avait revendu à la famille Forestas. En 1710, Alexandre Galard de Béarn donne en afferme une partie de ses revenus à Antoine Forestas. Cette ferme comprend les dîmes de l'enclos de Rauzet, 23 boisseaux 2 mesures de froment, 6 boisseaux de seigle, 29 boisseaux d'avoine, 4 boisseaux et demi de châtaignes, un quart de livre de cire, 24 poules, 8 fromages, 21 livres 7 sols de rente due sur la prise de la franchise de Rauzet, 4 mesures de froment, 4 mesures d'avoine et 2 chapons sur le grand et le petit étang de Rauzet²⁴. À défaut d'éclairer avec certitude sur les rentes et dîmes perçues par les Grandmontains avant 1563, la liste indique les productions de la franchise²⁵.

²¹ J 1156/ 52. Liasse Forêt. *Recette des rentes... châtelainie de la Rochebeaucourt.*

²² J 1156, n° 52, la prise de la Pouyade en dépend et doit 14 boisseaux de froment, 2 boisseaux de seigle, 12 boisseaux d'avoine, 15 sols, 3 chapons, 3 poules. C'est peut-être suite aux baux « à nouveau cens et rente seigneuriale [de] la presque totalité » de la paroisse de Combiers en 1486, « ayant trouvé le pays [...] abandonné, dépeuplé et en partie désert par l'émigration des habitants causée par le fléau des longues guerres de Guyenne », J 1137, famille Laroche.

²³ B 1/467, La Rochebeaucourt, registre, 1713. J 1153. Q 24, n° 18. Q III-62 (revenus estimés à 420 livres en 1791). Textes publiés dans M. LARIGAUDERIE-BEIJEAUD, *Recherche sur les prieurés grandmontains de Charente, op.cit.*, p. 79-84.

²⁴ 2 E 544, Fillion, Angoulême. *Ibidem*, p.77 2 E 2967, Dereix, Gardes. *Ibidem*, p.81.

²⁵ L'enclos ou la franchise englobe l'espace où les Grandmontains ont l'entière juridiction : la justice, les droits de mutation ou de lods et ventes...

En bref Rauzet dispose des revenus qui lui permettent d'envisager sereinement l'édification de ses bâtiments au XIII^e siècle, sans doute avec l'aide de puissants protecteurs dont le seigneur de La Rochebeaucourt. Ceci autorise à avoir une vision moins misérabiliste des constructions et en particulier de la salle capitulaire, qui était malgré tout une salle d'apparat²⁶. N'existe-t-il pas dans les environs des éléments lapidaires visiblement en réemploi ?

UNE HYPOTHESE : LE REMONTAGE D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX À ROUGNAC

L'église Saint-Pierre de Rougnac est un prieuré-cure du Peyrat depuis 1220. Lors de la (re)construction, pour rattraper la pente du terrain, une crypte a été établie. Dans une autre campagne au XV^e siècle, cette crypte est prolongée vers l'ouest²⁷. Est-ce alors que l'on cherche à embellir l'entrée de la crypte ? On y voit sur le mur nord une litre funéraire. On a remonté là parfois maladroitement trois baies d'égale hauteur. Cette configuration correspond presque à une porte d'entrée de salle capitulaire, qui comporte habituellement une porte flanquée de deux fenêtres (et non trois portes). Les voûtes en tiers point sont soulignées de fleurs très stylisées, d'un motif en dent d'engrenage au-dessus d'un rouleau simple²⁸. Rouleaux et claveaux ornés de dent reposent sur un entablement supporté par des colonnettes. Les colonnettes monolithes gémellées encadrent une décoration prismatique agrémentée de perles ; elles reposent sur une base. Par leur épannelage les chapiteaux ressemblent aux chapiteaux d'origine de la porte des fidèles de Rauzet. Un écho se retrouve aussi dans les tores. Un fragment de colonne avec tores a été retrouvé dans les fouilles à Rauzet ainsi qu'une base de colonne, une base de colonnettes octogonales et gémellées et un chapiteau avec des rainures concentriques et un tore. Le type de sculpture se rattache au XIII^e siècle. Les motifs font écho à ceux de l'enfeu du cloître de Grosbot.

Un indice du commanditaire des travaux ? La litre de la crypte qui porte les armes des Galard de Béarn de Brassac, seigneur haut justicier²⁹. D'où vient cet ensemble architectural ? De l'abbaye de Grosbot ? On peut imaginer deux autres concurrents. En premier, le prieuré de chanoines réguliers du Peyrat qui s'accroche fortement à Rougnac comme le prouve deux conflits³⁰. La salle du chapitre du Peyrat a-t-elle été transportée à Rougnac ? Le deuxième candidat pourrait être la salle capitulaire de Rauzet.

²⁶ C'est la salle où les frères lisent un chapitre de leur règle, prient pour les morts, reçoivent les donations, et où le supérieur donne la correction.

²⁷ J. GORGE, A GUÉRIN-BOUTAUD, *Les églises romanes de l'ancien diocèse d'Angoulême*, Paris, 1928, p. 171 ; litre p. 314. J. GORGE, *Les églises de France, Charente*, Paris, 1933, p. 212. A. GAUGUIÉ, *La Charente communale*, Angoulême, 1868, p. 390.

Archives de l'évêché, *Registre vert*, mention d'une reprise des voûtes de la crypte. Un nouvel escalier remplace celui de la crypte primitive situé le long du mur nord.

²⁸ Un seul claveau avec fleur est réutilisé.

²⁹ J 1154. La terre de La Rochebeaucourt passe dans le patrimoine des Galard de Béarn par le mariage de Marie de La Rochebeaucourt en 1578. La cloche de Rougnac est bénite le 28 octobre 1690 par René de Galard de Béarn, la marraine est sa fille, Charlotte. J. NANGLARD, *Pouillé Historique du diocèse d'Angoulême*, Angoulême, 1894, t. III, 1900, p. 104-105 ; archiprêtre, p. 94 ; t. IV, p. 331. La litre est peut-être celle des catholiques René Galard de Brassac de Béarn qui meurt en 1612 ou son fils Jean qui meurt en 1645. Mais Louis, un cadet, protestant, meurt en 1647 au château du Repaire... Louis- Alexandre meurt en 1713 à La Rochebeaucourt. H. MAZEAU, *La châtelainie de La Rochebeaucourt*, 1995.

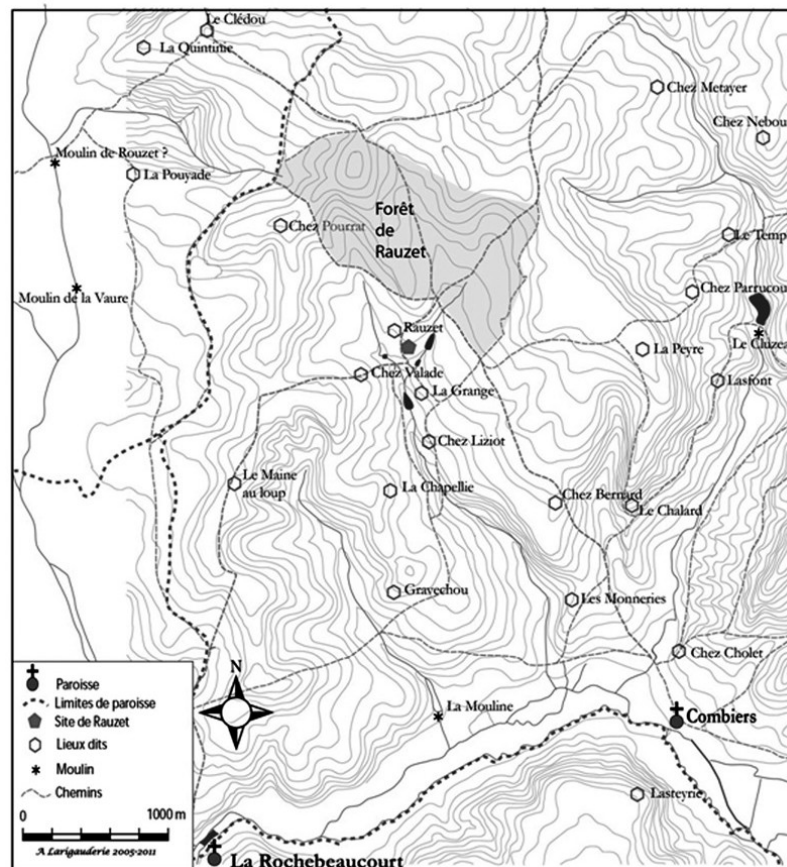
³⁰ *Cartulaire de Saint-Cybard*, P. LEFRANCO, éd., B.S.A.H.C., Angoulême, 1930, n° 187, en 1220. Suite à un litige entre l'abbaye de Saint-Cybard et le prieur de Peyrat au sujet de l'église Saint-Pierre, l'évêque de Limoges tranche en faveur de Peyrat à la demande du pape, à charge de remettre annuellement à Saint-Cybard 7 sols à la saint Martin d'hiver. Une nouvelle revendication de l'abbaye de Grosbot, cette fois, entraîne un arbitrage des abbés de Cellefrouin et Saint-Cybard en 1231. Le prieuré de Peyrat conserve Saint-Pierre de Rougnac. En revanche, il remet à Grosbot 7 sols à chaque fête de la Purification. M. LARIGAUDERIE-BELIEAUD, « L'abbaye cistercienne Notre dame de Grosbot (Charente), recueil de textes (1121-1791) », *Bulletin de l'association pour la Sauvegarde du patrimoine religieux de la Charente*, n° 8, 1998, 1231.

Or en 1712, Antoine Forestas, sieur de Villars a « enlevé les pierres d'une chapelle joignant l'église³¹ ». Cette chapelle pourrait fort bien être la salle du chapitre. En effet, lors d'un procès-verbal, le notaire mentionne le chœur, puis la sacristie. Finalement il déclare avoir trouvé « au costé de la sacristie, une forme de chapelle dont les murs sont entièrement découverts ». Rauzet est suffisamment proche et les trois baies remarquables ont peut-être été mises à l'abri à Rougnac. Enfin, en 1898 le curé de Rougnac et ses paroissiens aidés par des donateurs ont restauré la crypte, sans mentionner un embellissement, preuve qu'il est antérieur.

S'il est difficile de trancher sur la provenance en l'absence de texte, on peut au moins noter qu'un même atelier semble avoir travaillé à Rauzet et sur cet ensemble³².

En bref, il semble bien que le seigneur de Villebois, un proche de la famille comtale d'Angoulême soit anciennement pourvu de la seigneurie de La Rochebeaucourt. Pour assurer son salut, celui de ses parents et consolider sa présence dans sa châtelainie, il a sans doute souhaité attacher son nom à une fondation, Rauzet, d'autant qu'il lui faut sans cesse réaffirmer son droit dans sa forêt. Son vassal direct, longtemps son sergent, installé au Repaire a laissé des rentes à Rauzet. Le seigneur de La Rochebeaucourt a cédé des droits dans sa forêt au prieur de Grandmont et à ses tenanciers. Il a certainement aussi remis les rentes en céréales et peut-être les dîmes en plus d'un domaine qui comporte des terres, des prés et des bois. Reste la disparition d'une partie des bâtiments de Rauzet et l'énigme de l'ensemble architectural de la crypte de Rougnac. (Fig. 2, 3, 4, 5)

Fig. 1 - Rauzet et les droits dans la forêt de La Rochebeaucourt (carte A. Larigauderie)



³¹ 2 E 4792, Dereix. Publié, ibidem, p.73, 22 septembre 1712. 2 E 2968, ibidem, p. 71-72, 23 juillet 1712. *L'armarium* pour ranger les livres et vases liturgiques se trouve dans ce couloir le long de la chapelle, appelé sacristie, qui fait communiquer le cloître et le cimetière. Les Forestas afferment les biens des Galard de Béarn.

³² Pour situer les carrières qui ont pu être utilisées à Rauzet, en 1879 un rapport de M. Château, architecte concernant la tourbe signale un marais contenant de la tourbe près de la papeterie, entre elles et les carrières de pierre dure et près de la forge de Combiers. J 1166.

Fig. 2 - *La chapelle de Rauzet et la salle capitulaire vue depuis le toit de la chapelle*
(photographie redressée par A.Larigauderie)



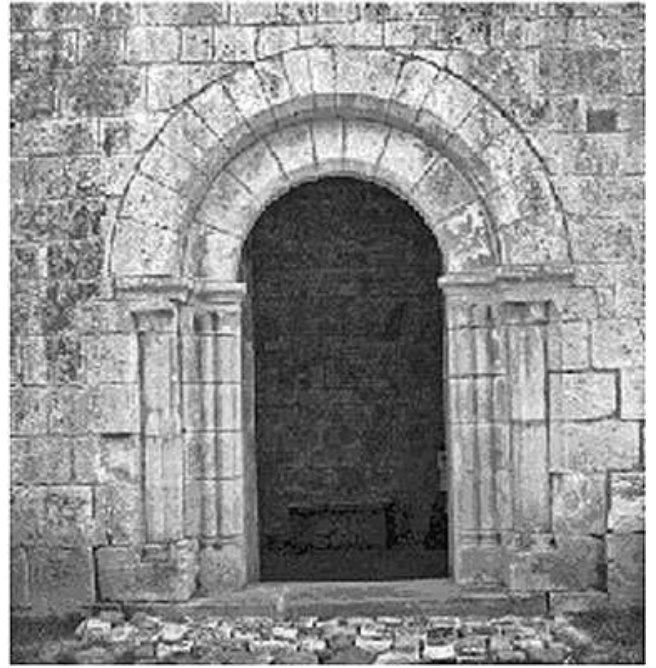
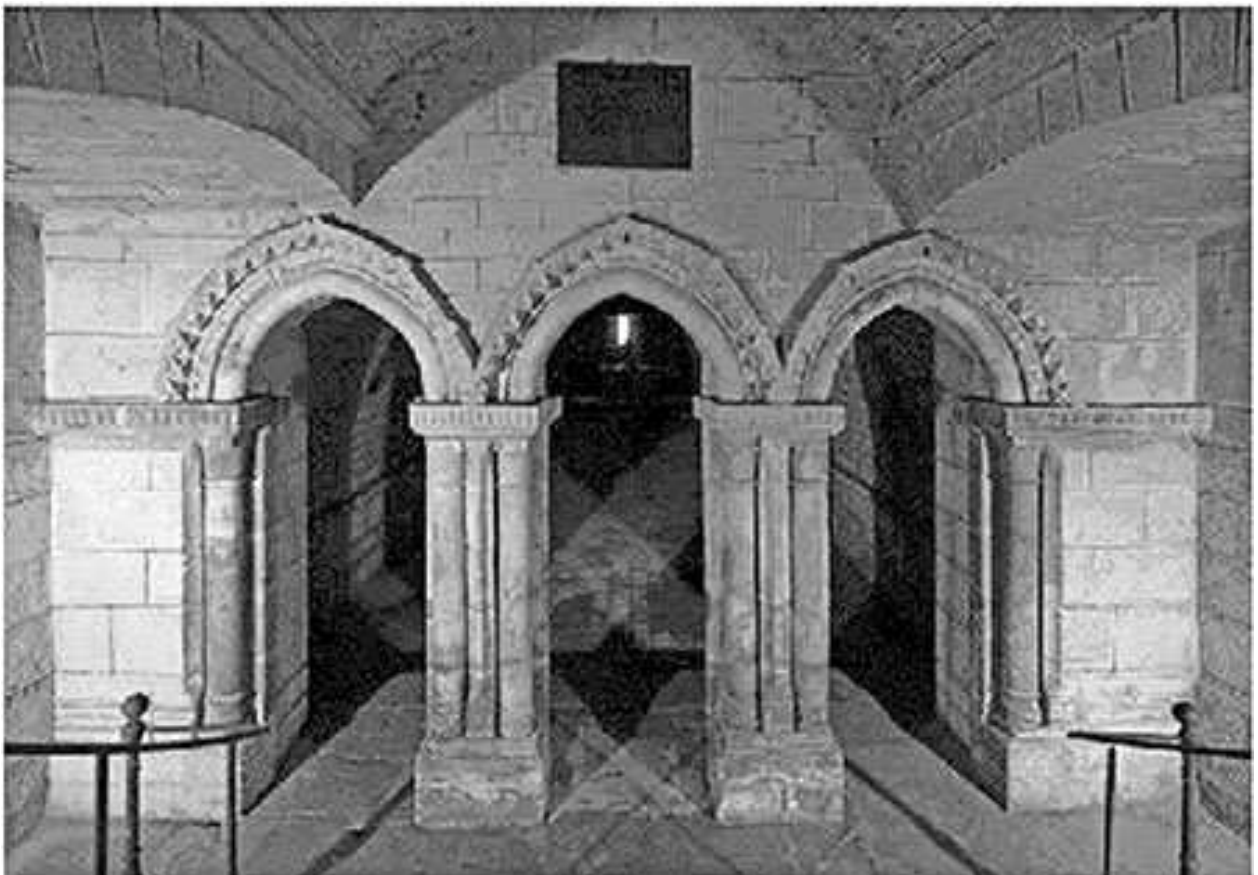


Fig. 3 - Comparaison entre le décor à Rauzet (en haut) et Rougnac (en bas) (photographies A. Larigauderie)



Fig. 4 - Les baies d'entrée de la crypte de Rougnac (Photographie redressée par A. Larigauderie)



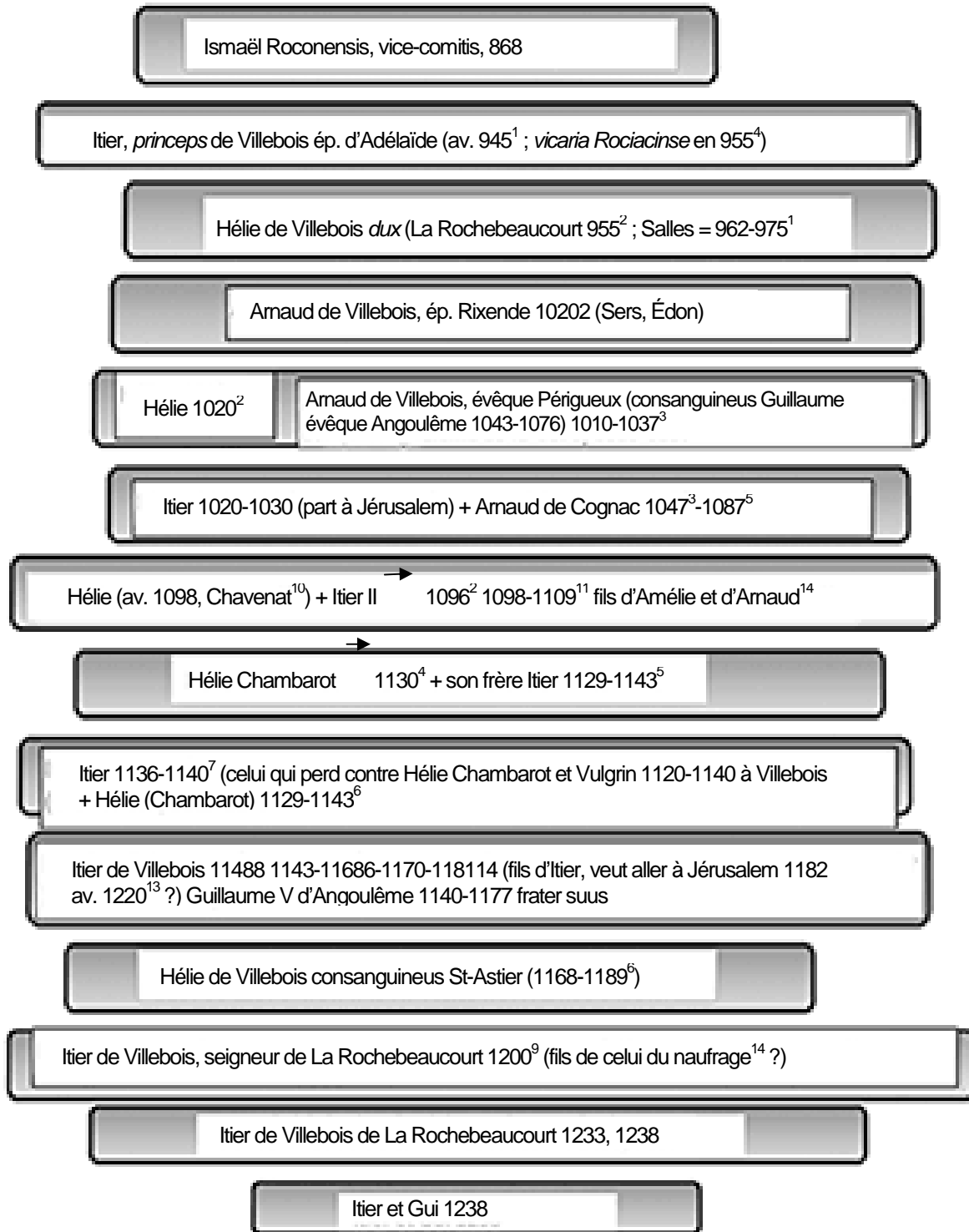


Fig. 5 - Essai de reconstitution de la généalogie des Villebois-La Rochebeaucourt.

Notes du tableau (dates auxquelles ces personnages sont visibles dans les actes) :¹ Adhémar de Chabannes, *Chroniques*, trad. Y. Chauvin, G. Pon, Brepols, 2003, p. 227-228 et 232 ;² *Cartulaire de l'Église d'Angoulême*, éd. par J. Nanglard, Angoulême, SAHC, 1889, p. 57, n° 33 et p. 59 ;³ T. Grasilier, *Cartulaires inédits de Saintonge*, t. II, Niort, 1971, p. 5 ;⁴ *Cartulaire de Saint-Cybard*, éd. par P. Lefrançois, Angoulême, SAHC, 1930, n° 187 ;⁵ F. Marvaud, *Études historiques sur la ville de Cognac*, Niort, 1870, p. 48 et 64 ;⁶ *Cartulaire de Chancelade*, éd. par L. Grillon, et B. Reviriego, Périgueux, 2000, n° 307 ;⁷ *Historia pontificum et comitum Engolismensium*, éd. par J. Boussard, Paris, 1957, n° 36, p. 39-40 ;⁸ *Cartulaire d'Obazine*, éd. par B. Barrière, 1989, n° 400 ;⁹ BnF, *Périgord 151*, Mareuil, fol. 18 r°/v ;¹⁰ *Manuscrits de la bibliothèque de Cognac*, par P. de Lacroix, p. 430 ;¹¹ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Baigne*, éd. par É. Cholet ;¹² Gandory, « *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély* », éd. par Musset, *Saintes, Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. 30, 1901 ;¹³ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe*, éd. A. Debord, Angoulême, SAHC, n° 76, gendre d'Arnaud Bouchard ; n° 300 1149-1159 ;¹⁴ *Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Cellefrouin, XI et XII^e siècles*, éd. J.-F. Chevalier, Ruffec, 1936, n° 28 et p. 109 pour 1170-1181.

Histoire de portes



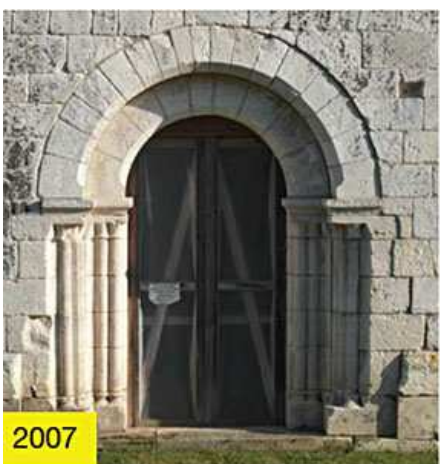
1986



2001



2002



2007

C'est par une ouverture dans la face nord que les laïcs accèdent à une église grandmontaine. La porte des fidèles a été dessinée et fabriquée par Francis Allary et son équipe et correspond aux contraintes historiques, esthétiques et sécuritaires exigées. Elle a été posée en octobre 2017.



2017

Vues du cloître de la porte des moines. Celle-ci fait face à l'escalier qui montait au dortoir, révélé par les fouilles de 2001.



1987



1995



2001



2009

Reconstruction de la porte des moines donnant sur le cloître, évolution sur 30 ans. Le linteau horizontal provisoire a été remplacé par une voûte conforme à la tradition grandmontaine.



2018



Le projet de la fabrication de deux portes pour l'église a été particulièrement difficile à réaliser. En effet, il n'y avait pas d'autres références que la pensée grandmontaine qui demande un maximum de lumière dans la plus grande simplicité. Il n'existe bien sûr plus aucune porte d'origine, le bois n'a pas résisté aux siècles. Aucune gravure, aucun dessin et actuellement aucune porte d'église grandmontaine ne sont plus légitimes que d'autres.

L'une des portes, la porte des moines, fait communiquer l'église avec le cloître dans lequel plusieurs bâtiments comme la grange ont eu besoin de portes pour des raisons de sécurité. La porte de la grange a été dessinée par Francis ALLARY puis fabriquée par lui-même en 2005 après de nombreuses recherches et interprétations possibles. La porte proposée par Francis ALLARY satisfaisait l'architecte des monuments historiques et depuis, deux autres portes identiques complètent la face ouest du cloître.

La porte des moines devait être en harmonie avec les autres et Francis ALLARY a fait une nouvelle proposition après des recherches sur le bois et les vitrages adaptés, proposition qui a reçu l'approbation de tous.



Quand la majorité des fonds a été réunie par l'association, le mécénat et la contribution de la Direction du Patrimoine, Francis Allary a obtenu le feu vert pour en entreprendre la fabrication dans ses ateliers où Romaric Jean et Louis Allary se sont particulièrement investis sur le projet.

Et surprise

L'assemblée générale du GEREG (Groupe d'Études et de Recherches Grandmontaines) se tenait dans le prieuré grandmontain de Puy Chevrier dans l'Indre. En entrant dans l'église, nous avons eu la surprise de découvrir sur un mur, près de la porte des moines, une peinture datant, d'après les recherches du propriétaire, d'environ 1650 et qui reproduisait, ouverte, la porte que Francis Allary avait dessinée pour l'église de Rauzet, celle qui avait été choisie. Des travaux de nettoyage sur les murs intérieurs de l'église venaient de la révéler. Manifestement, l'esprit grandmontain imprégnait Francis ALLARY.

Les deux portes, celle des fidèles et celle des moines, ont été posées en octobre. Elles sont en chêne clair huilé, les vitres sont « Planilux » et elles offrent toutes les garanties de sécurité nécessaires. Nous souhaitons qu'elles durent quelques siècles, elles aussi.



Les Portes



Marsh Ladies Choir de Yorkshire, avec le chorale de Ronsseau "Gant'On Chant".



Cat



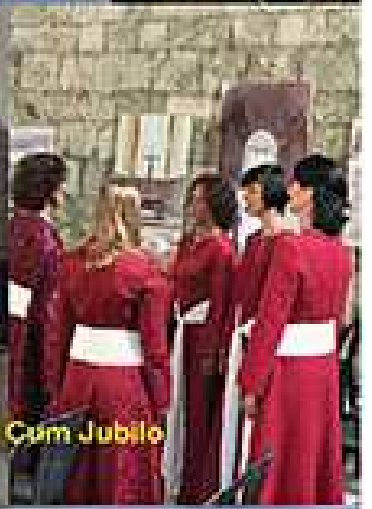
Letitia Stevens, soprano accompagnée de Bonnie Donham



Georges Labretton Conférence et Exposition "Grandmont"



'Célestine'



Cum Jubilo



Grégoire Didouit et son Ensemble 'Chant Grégorien'

